

CONVENTION DE PARTENARIAT



ENTRE

L'Institut pour l'Éducation Financière du Public, ci-dessous dénommé « l'IEFP », association loi de 1901 d'intérêt général, représenté par monsieur Georges PAUGET Président,

et

l'académie de Créteil représentée par madame Béatrice GILLE, Rectrice de l'académie de Créteil, Chancelière des Universités.

Ci-après collectivement dénommés "les Partenaires".

OBJECTIF :

Cette convention entre l'académie de Créteil et l'IEFP a pour objectif l'information, la formation et le développement de la culture générale du grand public, dont le public scolaire, en matières économique et financière et, d'une manière générale, la réalisation de missions éducatives dans les domaines économique et financier.

Considérant que :

- l'IEFP contribue d'ores et déjà, par son expertise et son activité de production et de diffusion de contenus pédagogiques, à l'amélioration de l'enseignement de la culture économique et financière et que ses compétences reconnues dans le domaine de l'éducation économique et financière ouvrent la possibilité de partenariats riches en projets et en initiatives de qualité ;
- cette contribution de l'IEFP s'inscrit pleinement dans les attentes et les orientations du système éducatif dont elle rejoint les objectifs à court, moyen et long termes afin de :
 - répondre au besoin de donner à chaque jeune les éléments actuels de la culture générale et de la culture citoyenne nécessaires avant l'entrée dans la vie active ;
 - donner à l'éducation économique et financière une place adéquate aux différentes étapes de la scolarité et notamment au cours de la scolarité obligatoire ;
 - faire en sorte que la France prenne toute sa place dans une demande d'éducation en milieu scolaire exprimée dans les institutions européennes et internationales.

Considérant, d'autre part, que l'académie de Créteil :

- souhaite contribuer à l'amélioration de la culture économique et financière des élèves et étudiants de l'académie ;
- souhaite développer ce partenariat afin d'encourager des pratiques pédagogiques nouvelles et créer des groupes de travail en lien avec l'IEFP ;
- travaille déjà depuis un an à la construction d'un jeu sérieux pour la voie professionnelle avec l'aide du support ETHICA appartenant à l'IEFP ;
- souhaite permettre une initiation à l'éducation à l'économie financière pour l'ensemble des filières de l'économie-gestion, en voie professionnelle et en voie technologique pré et post-bac.

Les parties déclarent par cette convention leur volonté de construire des relations en recherchant la complémentarité de leurs compétences, et conviennent de la mise en place de différentes actions décrites ci-après :

AXES DE PARTENARIAT

Article 1er : Repérer, dans l'ouvrage "Mathématiques et éducation économique et financière", les exercices utiles à la pédagogie des classes de SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) et de CAP (Certificat d'Aptitude professionnelle) dans le champ de l'économie-gestion.

Les Partenaires s'engagent à collaborer pour adapter les séquences pédagogiques de cet ouvrage au programme d'économie gestion des classes de SEGPA et de CAP.

Article 2 : Adapter le jeu sérieux "Ethica" à une utilisation numérique dans le cadre de l'accompagnement personnalisé de la voie professionnelle.

Les Partenaires s'engagent à collaborer à un projet d'adaptation du jeu pédagogique "Ethica" aux classes de baccalauréat professionnel tertiaire.

Article 3 : Renforcer l'attractivité de la spécialité "Gestion et Finance" de la série STMG.

Les Partenaires mettent en place l'organisation d'un accompagnement des Projets de spécialité de Gestion et Finance. Cet accompagnement concerne les Projets ayant une composante d'analyse et de gestion financières.

Article 4 : Organiser les prix de la "Finance pour tous "en économie pour les classes de terminale STMG et terminale de baccalauréat professionnel tertiaire.

Deux prix seront organisés : un pour la voie technologique et un pour la voie professionnelle afin de respecter les spécificités de chacune. Les Partenaires mettent en place l'organisation d'un concours, ayant pour finalité de faire participer les meilleurs élèves de terminale de la série Sciences et Technologie du Management et de la gestion STMG d'une part et de terminale de baccalauréats professionnels tertiaires d'autre part, à une épreuve écrite d'économie sur les parties des programmes de premières et terminales technologique et professionnelle abordant des éléments d'économie financière, permettant de mobiliser leurs connaissances et de valoriser leurs qualités rédactionnelles, d'argumentation et de réflexion.

Article 5 : Organiser des conférences pour les étudiants de STS et de CPGE sur les thèmes financiers qui s'inscrivent dans leurs programmes.

L'IEFP propose aux équipes pédagogiques, la possibilité d'assister avec leurs élèves à des conférences animées par des experts en économie ou des professionnels du monde bancaire et financier. Ces conférences s'inscrivent dans les programmes des concours aux grandes écoles de management et des différents BTS tertiaires.

Article 6 : Organiser un concours de courts métrages.

Les Partenaires mettent en place l'organisation d'un concours de courts métrages, réalisés par des élèves de seconde générale et technologique suivant l'enseignement d'exploration PFEG d'une part, et de baccalauréat professionnel tertiaire d'autre part, sur le thème commun « À quoi sert une banque ? ».

Article 7 : Participer à la formation continue des enseignants

Les Partenaires proposent, dans le cadre du plan d'animation, de mettre en place une journée "partenariat" autour de la présentation des ressources pédagogiques de l'IEFP (ouvrages et jeux pédagogiques, actions communes selon les articles 1 à 6 de cette présente convention).

Article 8 : Possibilité d'autres actions pédagogiques

Dans le cadre du partenariat, les Partenaires pourront initier d'autres actions à vocation pédagogique de nature à remplir les objectifs mentionnés ci-dessus.

MISE EN OEUVRE DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention de partenariat constitue le cadre de référence de la coopération entre l'IEFP et l'académie de Créteil.

Un comité de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires, définira le plan d'actions à privilégier dans le cadre de la convention de partenariat.

Article 9 : Composition du comité de pilotage.

Le comité de pilotage est composé de :

- pour l'académie de Créteil :
 - les représentants des corps d'inspection d'économie et gestion ;

- pour l'IEFP :
 - le-la Délégué-e général-e de l'Institut ou son-sa représentant-e ;
 - les représentants de l'IEFP, désignés par le-la Délégué-e général-e.

En outre, le comité de pilotage pourra inviter toute personne qualifiée pour une action particulière.

Article 10 : Mission du comité de pilotage.

Le comité de pilotage est chargé de :

- veiller au respect des orientations de la convention-cadre ;
- d'élaborer le plan d'actions et d'organiser sa mise en œuvre ;
- d'évaluer les actions mises en œuvre.

Il se réunit une fois par an au minimum et rédige un compte rendu aux parties.

Article 11 : Évaluation des actions.

L'évaluation des actions se fera au moment des réunions du comité de pilotage.

Les actions sont précisées dans les fiches annexées à la présente convention.

Article 12 : Date d'effet et durée.

La présente convention prend effet à compter du jour de la signature pour une durée de trois ans. Au terme de cette période, elle sera renouvelée en fonction du bilan de mise en œuvre établi par le comité de pilotage.

Elle peut être dénoncée ou modifiée par avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties. Cependant, en cas de dénonciation ou de non renouvellement, un préavis de quatre mois sera respecté. Toute action déterminée pour l'année scolaire en cours devra être menée à son terme pour ne pas pénaliser les élèves.

Fait à Créteil le 20 mars 2015

En trois exemplaires

La Rectrice de l'académie de Créteil

Le Président de l'IEFP

Chancelière des Universités



Béatrice GILLE



Georges PAUGET

FICHE ACTION N° 1

Repérer, dans l'ouvrage "Mathématiques et éducation économique et financière", les exercices utiles à la pédagogie des classes de SEGPA et de CAP

Objectifs	Fournir aux enseignants d'économie-gestion en classe de SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) et classes de CAP (Certificat d'Aptitude professionnelle) des exercices de mathématiques adaptés au programme d'économie-droit et au niveau des élèves.
Public concerné	Enseignants, élèves.
Contenu et modalités	Séquences pédagogiques accessibles en libre accès sur le site Lafinancepourtous (rubriques dédiées). Une promotion de ces outils sera effectuée par l'académie, notamment avec un lien sur le portail académique.
Moyens	Une équipe pédagogique constituée de professeurs enseignant l'économie gestion en voie professionnelle associée à l'équipe de l'IEFP.
Calendrier	Année scolaire 2014-2015.
Evaluation	Réunions pédagogiques et comité de pilotage.
Indicateurs retenus	Nombre de visites sur le site (rubriques dédiées). Enquête de terrain pour mesurer l'utilisation effective de l'ouvrage par les enseignants.

FICHE ACTION N° 2

Adapter le jeu sérieux "Ethica" à une utilisation numérique dans le cadre de l'accompagnement personnalisé de voie professionnelle

Objectifs	Fournir aux enseignants d'économie-gestion en baccalauréat professionnel, un jeu numérique adapté aux contenus des programmes de baccalauréat professionnel tertiaire.
Public concerné	Enseignants, élèves.
Contenu et modalités	<p>Les différents éléments du jeu et les fiches de travail annexées seront accessibles en libre accès sur le site Lafinancepourtous. Une promotion de ces outils sera effectuée par l'académie, notamment par le renvoi à un lien depuis le portail académique.</p> <p>Cette collaboration permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none">o développer un jeu sérieux ;o repérer les besoins de l'accompagnement personnalisé en classe de seconde professionnelle ;o tester avec plusieurs classes de seconde professionnelles l'utilisation numérique de ce jeu ;o réajuster certaines applications et certains paramètres du jeu ;o mutualiser l'application pour la diffuser à plusieurs établissements.
Moyens	Une équipe pédagogique constituée d'enseignants d'économie-gestion voie professionnelle, de l'IEN d'économie-gestion en charge du projet et d'un représentant de l'IEFP.
Calendrier	Année scolaire 2014-2015.
Evaluation	Réunions pédagogiques et suivi par le comité de pilotage.
Indicateurs retenus	Nombre de classes / d'élèves ayant utilisé le jeu

FICHE ACTION N° 3

Renforcer l'attractivité de la spécialité "Gestion et Finance" de la série STMG

Objectifs	Valoriser la spécialité "Gestion et Finance" de la série STMG et éclairer les choix d'orientation des élèves.
Public concerné	Elèves de terminale STMG, spécialité Gestion et Finance, encadrés par leurs enseignants.
Contenu et modalités	Réalisation du Projet de spécialité de Sciences de gestion, en groupe d'élèves, encadré par l'enseignant de Gestion et Finance et le représentant de l'IEFP. Ce Projet porte sur le programme de Gestion et Finance, en conformité avec la définition de l'épreuve pratique de terminale STMG. Les Projets soutenus par l'IEFP sont ceux ayant une composante d'analyse et de gestion financière dans leur problématique. Le dossier sera réalisé sous forme numérique.
Moyens	Accompagnement des élèves par l'IEFP : conseils méthodologiques, aide à la recherche documentaire, mise en relation avec des professionnels de la finance. Promotion de l'action par les IA-IPR d'économie-gestion auprès des chefs d'établissement et des équipes d'enseignants d'économie-gestion voie technologique.
Calendrier	Mise en œuvre selon le planning de progression des Projets prévu par les professeurs de Gestion et Finance. Phase expérimentale en 2014-2015 avec extension progressive à l'ensemble de l'académie.
Evaluation	Réunions pédagogiques et comité de pilotage.
Indicateurs retenus	Nombre de Projets encadrés et soutenus.

FICHE ACTION N° 4

Organiser les prix de la "Finance pour tous "en économie pour les classes de terminale STMG et terminale de baccalauréat professionnel tertiaire

Objectifs	Permettre aux élèves de l'académie de concourir pour un prix, en utilisant leurs connaissances économiques liées au domaine de la finance et leurs compétences (analyse réflexive, argumentation, expression écrite).
Public concerné	Elèves de terminale SMTG d'une part et de baccalauréat professionnel tertiaire d'autre part, repérés par leurs enseignants.
Contenu et modalités	Deux sujets dans le domaine de l'économie financière, s'inscrivant respectivement dans le programme d'économie de première et terminale STMG et le programme d'économie de baccalauréat professionnel tertiaire seront déterminés en concertation avec des professeurs d'économie-gestion, un IA – IPR d'économie-gestion, un IEN d'économie-gestion et un représentant de l'IEFP. La durée de l'épreuve sera de quatre heures pour le sujet de STMG et de deux heures pour le sujet de baccalauréat professionnel tertiaire.
Moyens	<p>Deux équipes pédagogiques distinctes : d'une part une équipe STMG constituée d'enseignants d'économie-gestion de voie technologique, d'un IA – IPR d'économie-gestion, et d'un représentant de l'IEFP, d'autre part une équipe de baccalauréat professionnel tertiaire constituée d'enseignants d'économie-gestion de voie professionnelle, d'un IEN d'économie-gestion et d'un représentant de l'IEFP. Les établissements participants offrant leur soutien logistique.</p> <p>Remise des prix par le-la président-e ou son-sa représentant-e de l'IEFP en présence de représentants de l'académie.</p>
Calendrier	Phase expérimentale en 2014-2015 avec extension progressive à l'ensemble de l'académie. Remise du prix en fin d'année scolaire par le-la président-e ou son-sa représentant-e et de représentants de l'académie, des enseignants et des représentants de l'IEFP.
Évaluation	Corrections des copies et détermination des lauréats.
Indicateurs retenus	Nombre de candidats inscrits. Nombre d'établissements participants.

FICHE ACTION N° 5

Organiser des conférences pour les étudiants de STS et de CPGE sur les thèmes financiers qui s'inscrivent dans leurs programmes

Objectifs	Organiser, avec les différents partenaires de l'IEFP, de conférences sur les thèmes des programmes ou référentiels des classes concernées.
Public concerné	Enseignants, étudiants de STS, étudiants de CPGE.
Contenu et modalités	Conférences en présentiel dans les établissements d'accueil ou chez les partenaires de l'IEFP, animées par un expert ou un professionnel du monde bancaire et financier. Ces conférences s'inscriront dans un cycle dont le programme annuel sera proposé aux établissements. Ceux-ci auront la possibilité de s'inscrire en début d'année scolaire.
Moyens	Intervenants contactés par l'IEFP. Soutien logistique des IA-IPR d'économie-gestion, des équipes pédagogiques et du personnel des établissements d'accueil.
Calendrier	Phase expérimentale en 2014-2015 avec extension progressive à l'ensemble de l'académie.
Evaluation	Questionnaire de satisfaction à destination des professeurs participants.
Indicateurs retenus	Nombre de présents aux conférences. Taux de satisfaction de professeurs participants.

Fiche Action N° 6

Réalisation d'un concours de courts métrages

- Objectifs** Organiser un concours de courts métrages, réalisés par des élèves de seconde générale et technologique suivant l'enseignement d'exploration Principes Fondamentaux de l'Économie et de la Gestion (PFEG) d'une part, et de baccalauréat professionnel tertiaire d'autre part, sur le thème commun « À quoi sert une banque ? ».
- Public concerné** Enseignants, élèves de seconde générale et technologique suivant l'enseignement économique d'exploration de PFEG.
Enseignants, élèves de première et terminale professionnelle tertiaire.
- Contenu et modalités** Les élèves concourent dans deux catégories distinctes : catégorie « technologique » ou catégorie « professionnelle »
- Les élèves réalisent, à partir d'un scénario qu'ils ont élaboré, un court métrage permettant d'illustrer le thème « À quoi sert une banque ? ». Les productions sont évaluées par un jury composé de professeurs de seconde en charge de l'enseignement de PFEG et de représentants de l'IEFP pour la catégorie « technologique », et par des professeurs en charge de l'enseignement d'économie en lycée professionnel et des représentants de l'IEFP pour la catégorie « professionnelle ».
- Les productions sont évaluées à partir d'une grille élaborée conjointement par les enseignants et les représentants de l'IEFP prenant en compte à la fois l'originalité du scénario et la rigueur scientifique du contenu du court métrage.
- Un prix du « meilleur court métrage la Finance pour tous année N » est attribué dans chacune des catégories. Le court métrage et label décerné peuvent être utilisés par l'établissement de formation dans sa communication interne et externe.
- Les autres productions non primées mais jugées d'intérêt pédagogique par le jury se voient attribuer un label « sélectionné pour le concours la Finance pour tous année N » et peuvent être utilisés par les établissements de formation dans leur communication interne et externe.

Moyens	Soutien logistique des enseignants des classes concourantes.
Calendrier	Phase expérimentale en 2014-2015 avec extension progressive à l'ensemble de l'académie.
Évaluation	Rapport du jury.
Indicateurs retenus	Nombre d'établissements inscrits, nombre de courts métrages réalisés, nombre de courts métrages labellisés.

FICHE ACTION N° 7

Participer à la formation continue des enseignants

Objectifs	Proposer, dans le cadre du plan d'animation, des actions d'information des enseignants quant aux ressources pédagogiques de l'IEFP.
Public concerné	Enseignants d'économie et gestion, voie technologique et voie professionnelle.
Contenu et modalités	Les membres de l'IEFP participent aux côtés des IA-IPR et des IEN, lors d'animations pédagogiques, à la présentation de ressources pédagogiques de l'IEFP : ouvrages et jeux pédagogiques existants, actions décrites dans les fiches 1 à 6 de cette présente convention.
Moyens	Intervenants de l'IEFP. Soutien logistique des IA-IPR et des IEN d'économie-gestion.
Calendrier	Plan d'animation 2015-2016 et suivants.
Evaluation	Utilisation des ressources de l'IEFP et fréquentation des actions prévues par la présente convention.
Indicateurs retenus	Indicateurs des fiches-action 1 à 6. Inscriptions à la newsletter

FICHE ACTION N° 8

**Présentation du module "Banque : La Banque et tes économies" par des étudiants de BTS Banque
à des élèves de collège ou de seconde PFEG**

Objectifs	<p>Proposer, dans le cadre du Parcours Avenir, ou dans le cadre de l'enseignement de PFEG en classe de seconde, la présentation du module "Banque : la banque et tes économies".</p> <p>Améliorer la communication orale des étudiants de BTS Banque et la connaissance de la banque des élèves de collège et de seconde générale et technologique.</p>
Public concerné	Élèves de collège ou élèves de seconde PFEG.
Contenu et modalités	<p>Un module "Banque : La banque et tes économies" constitué d'un powerpoint avec des commentaires présentant de façon simple :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le compte bancaire et les moyens de paiement ;- Le relevé de compte ;- L'épargne et le crédit ; <p>sera mis à la disposition des étudiants de BTS Banque qui se rendront dans les établissements scolaires pour présenter ce module à la demande des enseignants.</p>
Moyens	<p>Intervenants de l'IEFP ; utilisation des ressources de l'IEFP. Soutien logistique des IA-IPR d'économie-gestion. Enseignants de BTS banque Étudiants de BTS Banque.</p>
Calendrier	Année scolaire 2015-2016 et suivantes.
Evaluation	Questionnaire de satisfaction à destination des professeurs participants (professeurs de STS banque et professeurs des classes de collège et de seconde visitées).
Indicateurs retenus	Nombre de classes / d'élèves ayant assisté à la présentation du module. Inscriptions à la Newsletter.